



COMPÉTENCE MOBILITÉ



Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes

Yvetot Normandie, telle que délibérée par le Conseil Communautaire du 26 janvier 2021, et qui implique notamment le transfert du service Vikibus, organisé actuellement sur les villes d'Yvetot et de Sainte-Marie-des-Champs.

La prise de compétences s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM). Cette dernière imposant un calendrier, le transfert de compétence, prononcé par arrêté préfectoral, prendra effet au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Le but est de rechercher des solutions de mobilité pertinentes, adaptées à toute la population, et qui répondent aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Diverses solutions pourront être envisagées pour limiter la dépendance à la voiture dans les territoires ruraux et de faibles densités, comme organiser des services de mobilité « à la carte » selon les besoins (transport public de personnes, scolaire, covoiturage..).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021 ont déjà débuté. Elles concernent principalement les enfants nés en 2018. Au regard du contexte sanitaire, les visites des locaux ne seront organisées qu'en fin d'année scolaire.

Lors de l'inscription, vous devrez présenter les documents suivants :

- livret de famille,
- justificatif de domicile,
- carnet de santé ou de vaccination de l'enfant,
- certificat médical attestant l'aptitude de l'enfant à la fréquentation de l'école maternelle.

École Primaire de Fréville

Après une première permanence qui s'est tenue le 12 mars, d'autres auront lieu **à l'école élémentaire**, les vendredis 19 et 26 mars 2021, de 9h00 à 17h30.

À noter : les enfants déjà scolarisés en grande section à l'École Maternelle Guy de Maupassant sont inscrits automatiquement à l'école élémentaire, pour entrer au CP.

École Primaire de Betteville

Les inscriptions se déroulent dès maintenant, **en mairie de Betteville**, jusqu'au 23 avril 2021.

CABINET MÉDICAL

En mars, le cabinet médical de Saint Martin de l'If accueille ses premiers médecins généralistes.

En effet, à partir du 18 mars, le Docteur Rebecca LEMONNIER prendra possession des lieux tous les jeudis.

De même, le Docteur Valentin TRUFFAUT sera présent tous les mardis, à partir du 23 mars.

La prise de rendez-vous est possible par internet, sur le site prendremonrdv.com, ou par téléphone, au 09 73 01 99 02.

Souhaitons-leur la bienvenue !

FIBRE

Enfin ! Les dernières informations que nous avons pu obtenir laissent envisager une commercialisation de la fibre optique pour le mois de juin.

Évidemment, nous vous encourageons encore une fois à rester prudents face aux démarches des opérateurs.

En ce sens, la mairie vous informera elle-même de l'ouverture officielle de la commercialisation, par une note écrite distribuée dans votre boîte aux lettres, ainsi que par le site internet de la commune.

Focus sur le conseil municipal

Lors des réunions des 16 décembre et 19 février derniers, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à modifier l'intitulé du bail commercial du local d'esthétique, en vue de sa reprise par la société FAMMA, pour l'implantation d'une pizzeria,
- a désigné M. Sylvain Garand comme représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CC Yvetot Normandie,
- a approuvé le projet de procès-verbal de transfert à la Communauté de Communes Yvetot Normandie de la compétence relative au plan local d'urbanisme, aux documents d'urbanisme en tenant lieu et aux cartes communales,
- a décidé de reconduire les tarifs communaux 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, la tarification liée au colombarium (cimetière de Betteville) a été adaptée de la façon suivante : 20 ans : 500 €, 40 ans : 789 €.

EXPOSITION « SAUVONS LES ABEILLES »

La bibliothèque Françoise Dolto accueille, du 16 mars au 13 avril, une exposition autour du monde de l'apiculture, avec la participation de M. Jouen, l'apiculteur de la CCYN, le 20 mars, de 9h à 13h.

Muni d'une tablette lors de votre visite, cet événement multimédia vous emmènera dans l'univers des abeilles grâce à des photos de reportages, des audios, des recherches scientifiques...

Des ateliers seront également mis en place :

- activités manuelles pour enfants (dessin, etc.),
- dégustation de miel...

Également, si la nidification des abeilles le permet, une ruche sous verre pourrait être disponible afin d'observer le comportement des abeilles.

DÉGRADATIONS

Récemment, à nouveau, des bâtiments communaux ont été victimes de vandalisme. Aussi, afin de pouvoir solliciter la police d'assurance souscrite par la commune, la mairie a déposé une plainte auprès de la gendarmerie.

Dans le même esprit, nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures en forêt. De tels agissements nuisent à la qualité de vie de chacun. Nous vous rappelons que ces dépôts sont évidemment interdits, et passibles d'amende.

Dans tous les cas, nous vous invitons à vous rapprocher des forces de l'ordre si vous constatez des comportements anormaux, ou visant à dégrader délibérément notre cadre de vie.

CRÉATION DE POSTE

Suite à une augmentation des tâches administratives (formalités plus lourdes, multiplicité d'organismes, gestion du personnel en effectif croissant...), le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création d'un poste permanent d'adjoint administratif, à hauteur de 28h par semaine, depuis le 1^{er} mars 2021.

Huit de ces heures étaient déjà réalisées en délégation par du personnel extérieur à la mairie (SIVOM). Cela représente donc un volume de production supplémentaire de 20h par semaine. De quoi soulager un peu les personnels en poste, et assurer une meilleure réactivité de nos services.

ORDURES MÉNAGÈRES

L'allongement du délai de paiement en 2020 a pour conséquence de modifier le calendrier 2021 de facturation et de prélèvements automatiques.

Ce nouveau calendrier 2021 vous sera communiqué prochainement par la CCYN.

Covid-19

Quelques rappels utiles concernant la lutte contre le virus de la Covid-19 :

- un couvre-feu est actuellement instauré, de 18h à 6h,
- le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans ou plus, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2020),
- depuis le 1^{er} mars, le centre de vaccination d'Yvetot est ouvert à toute personne éligible (prendre rendez-vous sur doctolib.fr).



Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 700 exemplaires